Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 059-215903527-20261105-DELIB2026110501-DE

Ville de
Linselles

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
DE LA COMMUNE DE **LINSELLES**

L'an deux mil vingt-six, le cinq novembre
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni, sur la convocation et sous la présidence de Madame le Maire, en salle d'honneur de la Mairie,

Séance du 5 novembre 2026

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 29
2°- Conseil Municipal convoqué le : 30 octobre 2026
3°- Présents :
- Mme Isabelle POLLET, *Maire*
- M. Antony PIRES, Mme Joséphine BROUTIN, M. Dominique SINNAEVE, Mme Martine PETIT, M. Olivier OSTYN, Mme Fabienne LORENT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoints*
- Mme Elisabeth BOUREL, Mme Delphine DEJONCKERE, Mme Béatrice FERRANT-PERES, Mme Olivia LEMERSRE, *Conseillères déléguées*
- M. Patrick HELLIN, M. Bertrand DUMORTIER, M. Philippe VERSAILLE, Mme Hélène LEJEUNE, M. Alexandre VERHELST, Mme Nadège DENORME, M. Pierre-Édouard MARQUET, M. Cyril MANTEZ, Mme Alice REMORY, Mme Justine PERSYN, M. Jean-Pierre LELEU, Mme Stéphanie ALLEWEIRELDT, M. Bertrand FLORIN, Mme Dominique BOJAGO, *Conseillers municipaux*

4°- Pouvoirs :
- M. Alexis CABIERE, *Conseiller délégué*, donne pouvoir à Mme Béatrice FERRANT-PERES, *Conseillère déléguée*
- Mme Christelle CORNARD, *Conseillère municipale*, donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUREL, *Conseillère déléguée*
- M. Stéphane FOUCHER, *Conseiller municipal*, donne pouvoir à M. Cyril MANTEZ, *Conseiller municipal*

5°- Secrétaire de séance : Alice REMORY
6°- Absent excusé : Néant
7°- Absent non excusé : Néant
8°- Membre démissionnaire : Néant

Délibération n° 2026-11-05-01

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB) POUR L'ANNÉE 2027

Rapport de Monsieur Olivier OSTYN, Adjoint aux Finances

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 059-215903527-20261105-DELIB2026110501-DE

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L.1612-26, L.2312-1 ;
Vu l'ordonnance et le décret relatifs au tronc commun budgétaire et comptable fixant le délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif ;
Vu l'avis de la Commission Finances qui s'est réunie le 22 octobre 2026 ;

Considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) pour l'exercice 2027 a été transmis aux membres du conseil en même temps que la convocation, dans le respect du délai légal de 5 jours francs ;

Considérant la présentation et la discussion des orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes ;

Il est demandé au Conseil Municipal de :

- **PRENDRE** acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2027, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération ;
- **PRÉCISER** que ladite délibération et son rapport annexé feront l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le Département (Contrôle de légalité) et d'une publication/mise en ligne sur le site internet de la Collectivité.

Décision :

LE DÉBAT EST OUVERT

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,



Alice REMORY



Madame le Maire,

Conseillère Déléguée Métropolitaine,



Isabelle POLLET